

DPO. Protection des données personnelles dans les industries de santé : gérer les relations avec les sous-traitants et les personnes concernées

Actualité réglementaire

Parcours de formation

- Vous serez en mesure d'identifier les rôles et obligations des parties impliquées dans un traitement de données.
- Vous saurez informer les personnes concernées en termes de contenu et de modalités.
- Vous identifierez les droits applicables et disposerez d'outils pour gérer les demandes des personnes concernées.

Formation d'une journée

INFORMATION :

Cette formation fait partie d'un programme de formation d'une durée de 35 heures sur la protection des données personnelles. Ce programme peut être suivi dans sa totalité ou à la carte.

PROGRAMME

Responsabilité conjointe et sous-traitance

- Comment identifier les responsables conjoints de traitement et les sous-traitants ?
- Obligations entre responsables conjoints de traitement
- Obligations des sous-traitants et relations avec le responsable de traitement
- Quels éléments inclure dans la clause de sous-traitance ?

- Quels éléments inclure dans une mention d'information ?
- Quand et comment informer les personnes concernées ?

Droits des personnes concernées

- Quels sont les droits des personnes concernées ?
- Comment gérer les demandes reçues ? Quelle organisation interne mettre en place ?

Transparence et information des personnes concernées

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Découvrir les différents acteurs impliqués dans les traitements de données et leurs responsabilités.

Comprendre le principe de transparence.

Maîtriser les droits des personnes concernées et leurs conditions d'application.

PROGRAMMATION

09 avril 2025
BOULOGNE-BILLANCOURT

TARIFS

511.65 € H.T Adhérents Ifis / Snitem / Fébéa
568.5 € H.T Industries de santé et cosmétique
739.05 € H.T Prix public

CONTACT

Keÿssa GHEROUS
07 56 36 85 76
k.gherous@ifis.fr

Programme déclinable en intra, pour vos seuls salariés.
Merci de nous contacter.

PUBLIC CONCERNÉ

Délégués et futurs délégués à la protection des données (DPD/DPO), directeurs juridiques, membres des services juridiques, directeurs des ressources humaines, membres des ressources humaines, pharmaciens responsables, membres des affaires pharmaceutiques et des services compliance.

INTERVENANTS

Selima ELLOUZE

Conseil en protection des données personnelles pour l'industrie pharmaceutique et DPO externe. Ancienne CIL/DPO interne et chargée affaires pharmaceutiques au sein d'un laboratoire exploitant. Ancienne Présidente du groupe Données personnelles du Leem.

PÉDAGOGIE

Méthode A Vidéoprojection du support PowerPoint. Alternance d'exposés et de discussions. Echange d'expérience avec le formateur et entre stagiaires. Explication par l'exemple. Documentation d'application et de synthèse reprenant l'intégralité des présentations de la formation remise au participant.

PRÉ-REQUIS

Prérequis : AUCUN.

Chaque formation donne lieu à l'envoi d'une attestation de fin de formation.

PROGRAMMATION

09 avril 2025
BOULOGNE-BILLAN COURT

€ TARIFS

511.65 € H.T Adhérents Ifis / Snitem / Fébéa
568.5 € H.T Industries de santé et cosmétique
739.05 € H.T Prix public

CONTACT

Keÿssa GHEROUS
07 56 36 85 76
k.gherous@ifis.fr

*Programme déclinable en intra, pour vos seuls salariés.
Merci de nous contacter.*

ÉVALUATION DES ACQUIS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évaluation par quiz de type QCM pouvant être effectué post-formation sur plateforme informatique ou sur papier.
À l'issue de l'évaluation des acquis, les résultats sont communiqués.

Cette formation fait partie d'un programme de formation d'une durée de 35 heures sur la protection des données personnelles. Ce programme peut être suivi dans sa totalité ou à la carte. Si vous suivez cette formation dans sa totalité, vous détiendrez les clés pour comprendre la réglementation et l'appliquer en toute autonomie, vous disposerez d'outils pour mettre en conformité votre entreprise et vous serez préparé(e) à l'examen de certification des Délégués à la protection des données (DPD).

[Voir l'ensemble des formations du programme](#)

Formation mixte pharma et/ou dispositif médical et/ou cosmétique favorisant le partage intersectoriel d'expérience entre industries de santé.

Délai d'accès à la formation : ce délai correspond à la période entre l'inscription de l'apprenant ou de son entreprise et la date effective de la formation.

Pour les formations interentreprises, les inscriptions sont clôturées :

soit 24 heures avant le début de la formation,
soit dès que le nombre maximum de participants est atteint.

Nos formations sont planifiées et mises à jour régulièrement et notre site internet reflète en temps réel le planning des formations programmées.

Pour les formations intra-entreprises, les délais sont précisés dans nos propositions commerciales. En moyenne, ils sont inférieurs à 2 mois après la signature de la proposition, sous réserve de validation rapide des dates de formation par le client.

Les locaux de l'IFIS sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les modalités d'accès requises.

Depuis le 1^{er} septembre 2023 et conformément à sa politique RSE, l'IFIS n'imprime plus les supports de formation dans le cadre des formations interentreprises, sauf demande expresse de l'équipe pédagogique. Les apprenants recevront une version numérique du support directement sur leur boîte mail professionnelle, en amont ou en aval de la formation, en fonction des modalités décidées par l'équipe pédagogique. Pour en savoir plus sur la politique RSE de l'IFIS, cliquez ici. Pour toute requête spécifique ou demande d'information en lien avec la reprographie ou la disponibilité des supports de formation, veuillez contacter l'Ifis : contact@ifis.fr.



📅 PROGRAMMATION

09 avril 2025
BOULOGNE-BILLANCOURT

€ TARIFS

511.65 € H.T Adhérents Ifis / Snitem / Fébéa
568.5 € H.T Industries de santé et cosmétique
739.05 € H.T Prix public

📞 CONTACT

Keÿssa GHEROUS
07 56 36 85 76
k.gherous@ifis.fr

*Programme déclinable en intra, pour vos seuls salariés.
Merci de nous contacter.*